



DECISION MUNICIPALE N°2017- 250

**OBJET : CESSION A LA SAMVA DE DRAGUIGNAN, DU VEHICULE RENAULT MODUS
IMMATRICULE 238 AZZ 83**

Richard STRAMBIO, Maire de la commune de Draguignan.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-10° ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n°2015-155 du 12 novembre 2015 et n°2017-111 du 12 juillet 2017, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales susvisé ;

Considérant que le véhicule RENAULT MODUS immatriculé 238 AZZ 83 mis en service le 5 juillet 2002 affecté au service Administratif, nécessite des réparations trop importantes, qui obligent à réformer ce véhicule ;

Considérant la proposition financière de rachat faite par la SAMVA Renault de Draguignan, pour ledit véhicule, pour un montant de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 €) ;

DECIDE

Article 1er : La cession à la date du 26 juillet 2017 du véhicule Renault Modus immatriculé 238 AZZ 83, à la SAMVA RENAULT Draguignan, pour MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500 €).

Article 2 : Cette recette fera l'objet de l'inscription budgétaire correspondante.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert pour contester la présente décision devant le Tribunal Administratif de TOULON, territorialement compétent.

DRAGUIGNAN, LE - 9 AOUT 2017

RICHARD STRAMBIO,



Richard Strambio
MAIRE DE DRAGUIGNAN